

daille ordonnée pour le présent fait a lad. dame, iij esc. dor.

« Estienne Garnier, Jehan Rochefort, Pierre Le Maistre, François Torveon, Pierre Renuart, Pierre de Bourg, Guillaume Henry, conseillers. (signé) Noyeure.

« Tauxaction a este faicte a Jehan Le Pere, orfevre, pour la façon de la médaille dor donnée et présentée de par la ville à la reyne notre souveraine dame, à sa joyeuse venue de son second regne, toutes choses comprinses, cest assavoir : la peine et vaccation du frère dudit Jehan Le Pere et du fondeur, et aussi certaine décalce et perte dor montant environ troys deniers de poiz, ainsi por le tout, luy a este tauxé, par messieurs les conseillers, la somme de huit escuz dor ou la valeur, et au moyen dicelle tauxation, ledit Jehan Le Pere sera tenu fere et bailler sur le patron de lad. médaille, une autre médaille de cuyvre brute por la garder en la maison de la ville (1). Fait le neuf^{me} jour d'avril mil iijc iijxx dix neuf. (signé) Noyeure.

« Reçu de Monsieur le receveur, sr Jacques de Bailleux, la somme de trente solz tournois, pour les deux commissions faictes pour contraindre à payer le denier mis sur ceste ville pour l'entrée de la Reyne, etc. dernier jour d'avril 1500 (2).

« Pour le service et vaccations qu'a faict Pierre Chaume,

(1) Nous trouvons dans les registres consulaires que les conseillers avaient aussi commandé à Jehan Le Père un exemplaire de la médaille en plomb.

Nous y lisons encore l'indication suivante : « La pièce médaille a poisé
« quatre mares cinq deniers dor descu, qui vallent a septante deux escuz
« corone le mare dor. Pour ce deux cens quatre vings neuf escuz trente
« solz cinq deniers. »

« Pour huit deniers dor en dechait trois escuz.

« Somme : deux cens quatre vings douze escuz trente solz cinq deniers. »

(2) On sait qu'à cette époque l'année commençait à Pâques. Or, en 1500, le jour de Pâques tomba le 19 avril, les onze derniers jours de ce mois furent donc de l'année 1500, tandis que les premiers furent de l'année 1499.